MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			A-01	A-02	A-03			V1-09
Notes particulières	Zone agricole désignée		OUI	OUI	OUI			OUI
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		● Note 1	● Note 1	● Note 1			●
	Bifamiliales							●
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles		● Note 1	● Note 1	● Note 1			
	Résidences saisonnières (chalets)		● Note 1	● Note 1	● Note 1			●
	Abris forestiers		●	●	●			
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive						
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers	● Note 2	● Note 2	● Note 2			
		lourds	● Note 2	● Note 2	● Note 2			
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●	●	●			
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●			
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●			●
	Élevages sans sol		●	●	●			
	Autres types d'élevage		●	●	●			●
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2			2
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(3)**		15	15	15			15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---			---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10			10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7			7
	Nombre de logements maximum		1	1	1			2

NOTES:

1) Sous réserve des articles 6.4, 6.4.1, 6.4.1.1 et 6.4.1.2
2) Sous réserve des articles 6.4.2, 6.4.2.1 et 6.4.2.2.
3) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2013, R-03-02-2013, a.4.3

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		CONS-01	CONS-02	CONS-03	CONS-04	CONS-05	CONS-06
Notes particulières							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure						
	Récréation – activités de récréation extensive	●		●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction			●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●		●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre) **(1)**	---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum						

Abrogé - Abrogé - Abrogé

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.1

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		CONS-07	CONS-08	CONS-09	CONS-10	CONS-11	CONS-12
Notes particulières							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure						
	Récréation – activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction	●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(1)**	15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum						

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			FO-01	FO-02	FO-03	FO-04	FO-05	FO-06
Notes particulières								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							●
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●	●	●	●	●	●
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●	●	●	●	●	
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(1)**		15	15	15	5	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum							

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		IND-01	IND 02	IND-03			
Notes particulières							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure						
	Récréation – activités de récréation extensive						
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds	●		●			
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères	●		●			
	Lourdes	●		●			
	Extraction	●					
UTILITAIRES	Légers	●		●			
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●		●			
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2		2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(1)**	15		15			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	---		---			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10		10			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7		7			
	Nombre de logements maximum						

NOTES :

1) Voir article 7.2.2

Zone Industrielle 02 (abrogée a. 4.1, R- 00-00-2010, Entré en vigueur 00-00 2011)

2005, R-03-05-2005, a.5// 2012, R-06-04-2012, a.4.2

Abrogé - Abrogé - Abrogé

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

(modifiée par le règlement numéro 09-06-2001)

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			PAT-01					
Notes particulières								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●					
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●					
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●					
		activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux							
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1) (2)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(3)**		15					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7					
	Nombre de logements maximum		1					

NOTES:

1) La centrale hydro-électrique
2) Les musées
3) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-01	REC-02	REC-03	REC-04	REC-05	REC-06
Notes particulières								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●					
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(1)**		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum							

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-07	REC-08	REC-09	REC-10	REC-11	REC-12
Notes particulières								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales					●	●	●
	Bifamiliales					●	●	●
	Trifamiliales					●	●	●
	Multifamiliales					●	●	●
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)					●	●	●
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement		●	●	●	●	●	●
	Établissements de restauration					●	●	●
	Récréation	établissements de divertissement				●	●	●
		grands équipements de récréation intérieure				●	●	●
		grands équipements de récréation extérieure				●	●	●
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●			
UTILITAIRES	Légers					●	●	●
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(2, 3 et 4)	(2, 3 et 4)	(2, 3 et 4)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(1)**		15	15	15	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum							

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2) Projets intégrés

3) Complexe hôtelier ou d'habitation en copropriété

4) Centre équestre

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.3

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

(modifiée par le règlement numéro 05-06-2001)

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RU-01	RU-02	RU-03	RU-04	RU-05	RU-06
Notes particulières	Ravage de cerfs de Virginie		NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●		●	●
	Bifamiliales		●	●	●		●	●
	Trifamiliales		●	●	●		●	●
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles		●	●	●		●	●
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●		●	●
	Abris forestiers		●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement				●			
	Établissements de restauration				●			
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure			●			
		grands équipements de récréation extérieure	●		●			
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés				●		●	
	Commerces extensifs	légers	●	●	●		●	●
		lourds	●	●	●		●	●
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●	●	●		●	●
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers		●	●	●		●	●
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●	●	●	●	●
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(1)**		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	100	---	100	100	100
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum		3	3	3	0	3	3

NOTES :

1) Voir article 7.2.2

2) Commerce de type dépanneur de petite envergure d'une superficie maximale de 150 mètres carrés (articles 6.6 et 6.6.1 du règlement relatif au zonage)

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.4

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

(modifiée par le règlement numéro 05-06-2001)

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RU-07	RU-08	RU-09	RU-10	RU-11	RU-12
Notes particulières	Ravage de cerfs de Virginie		OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●	●	●	●
	Bifamiliales		●	●	●	●	●	●
	Trifamiliales		●	●	●		●	●
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles		●	●			●	●
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●	●	●	●
	Abris forestiers		●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement			●	●		●	●
	Établissements de restauration			●	●		●	●
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure			●			
		grands équipements de récréation extérieure		●	●		●	
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés				●			
	Commerces extensifs	légers	●	●	●	●	●	●
		lourds	●	●	●	●	●	●
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●	●	●	●	●	●
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers		●	●	●	●	●	●
	Lourds							●
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●		●	●	●
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(1)**		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		100	---	---	100	---	100
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum		3	3	3	2	3	3

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2) Commerce de type dépanneur de petite envergure d'une superficie maximale de 150 mètres carrés (articles 6.6 et 6.6.1 du règlement relatif au zonage)

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		RU-13	RU-14	RU-15	RU-16	RU-17	RU-18
Notes particulières	Ravage de cerfs de Virginie	NON	NON	NON	NON	NON	NON
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●		●	●	●	●
	Bifamiliales	●		●	●	●	●
	Trifamiliales	●				●	
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles	●				●	
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●
	Abris forestiers	●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement	●		●		●	
	Établissements de restauration	●				●	
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure	●	●	●		●	●
	Récréation – activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers	●		●		●	
	Commerces extensifs – lourds	●		●			
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères	●	●	●		●	
	Lourdes						
	Extraction	●	●	●		●	●
UTILITAIRES	Légers	●	●	●		●	
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage	●	●	●		●	●
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS						(2)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(1)**	15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum	3	1	2	2	2	2

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2) Les pistes de course et de karting

3) Chalets locatifs (articles 5.5 à 5.5.4 du règlement relatif au zonage)

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.6-4.7

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			URB-01	URB-02	URB-03	URB-04		
Notes particulières	Ravage de cerfs de Virginie					NON		
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●		●		
	Bifamiliales		●	●		●		
	Trifamiliales		●	●		●		
	Multifamiliales		●	●		●		
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)					●		
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service		●		●	●		
	Commerces de détail		●			●		
	Établissements d'hébergement		●			●		
	Établissements de restauration		●			●		
	Récréation	établissements de divertissement	●			●		
		grands équipements de récréation intérieure	●			●		
		grands équipements de récréation extérieure	●			●		
		activités de récréation extensive				●		
	Commerces de véhicules motorisés		●			●		
	Commerces extensifs	légers	●			●		
		lourds				●		
	Services publics à la personne		●	●	●	●		
INDUSTRIES	Légères		●			●		
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●		●	●		
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux			●		●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			Note 1	Note 1	Note 1			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			Note 2			Note 2		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(3)**		7	7	7	7		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---	---		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3		
	Nombre de logements maximum		12	12	0	3		

NOTES:

1) Sentiers récréatifs

2) Terrains de camping rustique

3) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5 a.6

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			V1-01	V1-02	V1-03	V1-04	V1-05	V1-06
Notes particulières								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●	●	●	
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales		●					
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●	●	●	●
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(1)**		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1	1	1

NOTES:

1) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5 // 2012, R-06-04-2012, a.4.9

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		V1-07	V1-08	V1-09			
Notes particulières							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●				
	Bifamiliales						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●				
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure						
	Récréation – activités de récréation extensive	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●				
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2) (3)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(1)					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(4)**	15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	---	---				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7				
	Nombre de logements maximum	1	1				

Voir grille page 2-1

NOTES:

1) Les terrains de camping rustiques

2) Les colonies de vacances

3) Les centres de conférence

4) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.5, a.8

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		V2-01	V2-02	V2-03	V2-04	V2-05	V2-06
Notes particulières							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●
	Trifamiliales						
	Multifamiliales		●	●			
	Maisons mobiles	●					
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement	●	●	●	●	●	●
	Établissements de restauration	●	●	●	●	●	●
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure	●	●	●	●	●	●
	Récréation – activités de récréation extensive						
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)**(2)**	15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	---	---	---	---	---	---
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2

NOTES:

1) Les terrains de camping rustique

2) Voir article 7.2.2

2005, R-03-05-2005, a.6 // 2012, R-06-04-2012, a.4.10

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			V2-07					
Notes particulières	Zone agricole désignée							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●					
	Bifamiliales		●					
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●					
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement		●					
	Établissements de restauration		●					
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●					
		activités de récréation extensive						
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			Note 1					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre) **(3)**		15					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7					
	Nombre de logements maximum		2					

NOTES:

(1) Les terrains de camping rustique

2012, R-06-04-2012, a.4.10